



Droit de visite du père de mon fils

Par **nathalie**, le **17/07/2010** à **13:38**

Bonjour,
Ma requête : mon fils a 11 ans 1/2, son père est toujours marié, une enfant de maintenant 26 ans, n'a jamais exercé son droit de garde, n'a jamais vécu avec nous, a maintenant quitté sa femme pour s'installer avec une nouvelle compagne . Durant toutes ces années a promis monts et merveilles (divorce ...), je ne l'ai jamais empêché de voir son fils qu'il a reconnu à la naissance . Il réclame maintenant un droit de garde . A savoir que dans la première année de mon fils, il a été statué comme suit : 1er et 3ème dimanche du mois de 14 à 18 heures et résidence permanente chez la mère, en attendant un dénouement positif, qui, de fait, n'est jamais arrivé !
Quels sont ses droits ?
Merci d'avancern
Nathalie